



AVIS AUX MÉDIAS

Rappel de la Chambre et séance hybride

Ottawa (Ontario) – Le 18 juillet 2020

Convocation de la Chambre le lundi 20 juillet 2020 afin d'étudier des mesures liées à la pandémie de COVID-19

Conformément à l'article 28(3), l'honorable Anthony Rota, Président de la Chambre des communes, a donné avis pour la convocation de la Chambre le lundi 20 juillet 2020, à 12 h, afin de considérer des mesures liées à la pandémie de la COVID-19. La séance se déroulera en personne.

L'[article 28\(3\)](#) du *Règlement* prévoit les moyens par lesquels la Chambre peut être rappelée, à tout moment, pendant une période d'ajournement. Pour ce faire, le gouvernement en fait la demande par écrit au Président. La décision de rappeler la Chambre est prise par le Président, de concert avec le gouvernement, s'il a la conviction qu'il est dans l'intérêt public que la Chambre se réunisse avant le moment fixé. Sans l'adoption d'une motion prévoyant la modification de l'ordre habituel des travaux, la Chambre procède comme d'habitude, selon l'heure de la séance. Quand la Chambre siège un samedi ou un dimanche, l'ordre des travaux sera celui d'une séance du vendredi.

La Chambre a été rappelée à 17 reprises auparavant, notamment le 10 juin, 13 mai, les 29 et 11 avril et le 24 mars 2020. Pour une liste des rappels pendant des périodes d'ajournement, veuillez consulter l'annexe 12 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017, « [Les rappels de la Chambre des communes pendant des périodes d'ajournement depuis 1867](#) ».

Pour de plus amples renseignements au sujet du rôle du Président ou de l'ordre des travaux à la Chambre à la suite d'un rappel, veuillez consulter la section intitulée « [Rappel de la Chambre alors qu'elle est ajournée](#) », au chapitre 8 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017.

Convocation de la Chambre selon une formule hybride le mercredi 22 juillet 2020 et constitution en comité plénier

Conformément à l'ordre adopté le 26 mai 2020, la Chambre siégera le mercredi 22 juillet 2020, à 12 h, de même que les mercredis 12 août et 26 août 2020. Elle s'ajournera ensuite jusqu'au lundi 21 septembre 2020.

Durant ces séances, la Chambre se constituera en comité plénier pour permettre aux députés de questionner des ministres sur des dossiers liés à la pandémie de COVID-19 et à d'autres sujets. Ensuite, elle tiendra un débat général sur une motion concernant la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par le gouvernement. Les délibérations du comité plénier se dérouleront de la manière suivante :

- Les députés peuvent participer aux délibérations en personne ou par vidéoconférence.
- Les députés peuvent questionner les ministres pendant au plus 95 minutes sur des dossiers liés à la pandémie de COVID-19 et à d'autres sujets.
- Une fois la période de questionnement des ministres écoulée, le comité plénier étudiera la motion « Que la Chambre prenne note de la pandémie en cours de [...] COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement pour y répondre ». Les délibérations ne dureront pas plus de deux heures et 20 minutes.
- Lorsque le comité plénier lèvera sa séance, la motion sera réputée avoir été retirée et la Chambre s'ajournera jusqu'au prochain jour de séance indiqué dans la motion.

Pour des mises à jour, veuillez suivre [@CdcPresidence](#) et [@CdcChambre](#).

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-995-7882
heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

